

LES RESERVISTES ALLEMANDS

Ottawa, 8 — Le gouvernement a annoncé après la réunion du cabinet hier soir qu'on ne permettrait pas aux réservistes allemands de quitter le Canada. Il a fait publier la déclaration suivante :

"Conformément aux instructions données par les autorités impériales, les officiers et les soldats réservistes allemands qui tenteront de sortir du pays pour s'enrôler seront arrêtés et détenus. Des mesures ont été prises à cet effet dans les divers ports de l'Atlantique et du Pacifique et dans différentes villes. Les immigrants allemands qui désireront demeurer au Canada pour s'occuper de leurs affaires ne seront point molestés à moins qu'ils ne se rendent coupables d'espionnage, d'actes d'hostilités ou d'attentats, ou ne se conforment pas à une loi, ou à un arrêt é ministériel. Les citoyens allemands qui garderont la paix et ne commettront pas d'actes illégaux, ont droit à la protection des lois, et le gouvernement espère qu'on ne les molestera pas."

Au ministère de la milice, on affirme qu'on n'arrêtera pas les réservistes paisibles, qui s'occupent de leurs affaires, mais seulement ceux dont la conduite paraîtra louche.